

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT  
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

SECRETARIAT  
B. P. 3243

CM/268

CONSEIL DES MINISTRES

Douzième session ordinaire

Addis-Abéba, février 1969.

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA DOUZIEME SESSION  
DU CONSEIL DES MINISTRES TENUE A LA MAISON DE L'AFRIQUE  
ADDIS-ABEBA DU LUNDI 17 FEVRIER 1969 AU  
SAMEDI 22 FEVRIER 1969.



CM 0268

MICROFICHE

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA DOUZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES  
MINISTRES (Addis-Abéba, 17 au 22 février 1969.)

La douzième session ordinaire du Conseil des ministres a été officiellement inaugurée, à 16 h.35, le lundi 17 février 1969, à Addis-Abéba par Sa Majesté Impériale Hailé Selassié 1er, Empereur d'Ethiopie. C'est S. E. E.H.K. Mudenda, Ministre des Affaires étrangères de Zambie, un des vice-présidents de la onzième session qui présidait.

2. Dans son discours au Conseil, l'Empereur a souligné, entre autres, que la rentrée au sein de l'OUA des nouveaux membres que sont l'Ile Maurice, le Swaziland et la Guinée Equatoriale, ne pouvait que renforcer la volonté de l'OUA de libérer les pays qui ploient sous le joug colonial ou sous la dictature de la minorité raciste. La mort tragique du Dr. Mondlane, le regretté président du FRELIMO, devait-il déclarer, devrait inciter les combattants de la liberté dans ces régions sous domination étrangère à redoubler d'efforts pour accélérer la libération de leur pays. Il a formulé l'espoir de voir bientôt mettre fin par des moyens pacifiques aux désordres dans d'autres parties du monde, telles que le Nigéria, le Moyen-Orient et le Vietnam. Il a mis l'accent sur la nécessité de travailler à réaliser une indépendance économique, condition du renforcement de l'indépendance politique, et d'améliorer le niveau de vie des populations. A la suite de ce discours, les Ministres des Affaires étrangères du Maroc, de la Haute-Volta et du Libéria proposèrent séparément un vote de remerciements de l'Assemblée à l'adresse de l'Empereur.

3. Pour la première fois, la Guinée Equatoriale qui avait obtenu son indépendance en octobre 1968 et qui avait déjà été par un vote unanime, admise à l'OUA a pris place en tant que pays membre de l'OUA.

Ont  
4. Ont été élus à la douzième session par acclamation aux postes de :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Président           | - S.E. Ato Ketema Yifru, ministre des affaires étrangères d'Ethiopie   |
| 1er vice-Président  | - S.E. M. Vincent Rwamero, vice-ministre des affaires étrangères de l'Ouganda                                      |
| 2ème vice-président | - S.E. Sayed Ali Abd El Rahman El Amin, premier ministre par intérim et ministre des affaires étrangères du Soudan |
| 3ème Vice-président | - S.E. M. Jochim Hunlédé, ministre des affaires étrangères du Togo   |
| Rapporteur          | - S.E. M. Nicholas Mondjo, ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville).                                |

5. Le Conseil est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa session, consigné dans le document CM/237, un point supplémentaire tendant à demander une aide financière pour la lutte contre l'onchocercose (maladie des yeux) dans les pays de l'Entente (Côte d'Ivoire, Dahomey, Togo, Haute-Volta) et Niger). D'autre part, on a inscrit à l'ordre du jour un point qui visait à obtenir le statut d'observateur pour l'Organisation des Etats riverains du Fleuve Sénégal. L'ordre du jour qui comprenait trente-trois points, devait par la suite être adopté. Les questions discutées étaient essentiellement d'ordre budgétaire ou financier, sans compter les questions désormais traditionnelles ayant trait aux problèmes politiques, à la coopération interafricaine, aux questions économiques et sociales, et aux questions de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé. Comme le veut la tradition, ont été confiées à la plénière les questions budgétaires et financières, habituellement confiées au Comité pour les questions administratives, institutionnelles et financières, tandis que le Comité politique ainsi que le Comité pour la coopération inter-africaine se voyaient confier les autres questions à l'ordre du jour, chacun dans

son domaine respectif. Le Chef de la délégation de la RAU a été autorisé, sur sa demande, à faire une déclaration, sous la rubrique "questions diverses", et portant sur les derniers développements du conflit au Moyen-Orient.

6. Conformément à la pratique en vigueur à l'OUA, tous les débats de la session ont été enregistrés sur bandes. D'autre part, des comptes rendus analytiques ont été rédigés. Ces comptes-rendus qui doivent être mis à jour et communiqués à tous les Etats membres contiennent tous les détails voulus sur les débats, les décisions et les recommandations faites par le Conseil lors de sa douzième session. C'est pourquoi ce rapport ne portera que sur les principales décisions et recommandations faites lors de cette session. Il convient de rappeler ici que la session régulière de février du Conseil des ministres est ordinairement consacrée aux questions budgétaires et financières de l'OUA - sans pour autant oublier toute autre question d'importance ou pertinente qui puisse surgir et qui concernerait l'OUA.

7. Le Conseil des Ministres a entendu le rapport du Secrétaire général administratif qui, entre autres, a fait état des résultats enregistrés, lors des réunions de septembre à Alger, Algérie, de la Conférence et du Conseil des ministres, tout en faisant allusion aux événements qui ont suivi ces réunions. En ce qui concerne les propositions budgétaires, le Secrétaire général administratif a insisté sur la façon scrupuleuse dont le "Secrétariat a tenu à ne pas se départir du principe d'austérité qui est devenu un leitmotiv important de la politique du Secrétariat de l'OUA, sans pour autant sacrifier aux nouvelles exigences qu'entraîne la croissance normale de l'Organisation". Il en est venu à demander au Conseil d'approuver le budget tel qu'il lui était soumis, afin de doter l'OUA d'un budget adéquat et d'une équipe de fonctionnaires compétents et dévoués, pour lui permettre de mettre en oeuvre ses programmes et de réaliser les objectifs qu'elle s'est assignés.

8. Le Conseil a alors examiné les points de l'ordre du jour relatifs aux questions administratives et institutionnelles. En ce qui a trait

aux questions financières, le Conseil a pris en considération le rapport du rapporteur du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières. Le Conseil a pris acte, avec satisfaction, dans ledit rapport, du fait que la gestion financière de l'OUA, sous la direction du Secrétaire général administratif et de son personnel, a enregistré une amélioration très sensible, bien qu'elle continue à se faire sentir d'un meilleur contrôle des bureaux régionaux et de la gestion de leurs finances. D'autre part, il est urgent de ne pas perdre de vue, au moment d'arrêter l'ordre de priorité, le principe d'une "expansion contrôlée" compte dûment tenu des ressources disponibles.

9. En ce qui concerne le budget de l'exercice financier 1969/1970, le Conseil a pris acte avec satisfaction, du fait que le Comité avait, pour différentes raisons consignées dans son rapport, recommandé une réduction de plus de 400.000 dollars E.U. pour le Secrétariat général, et de 212.000 dol. E.U. pour la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Le Conseil devait par la suite approuver l'ensemble du budget pour l'exercice financier 1969/1970, tel que présenté dans le document CM/239/Rev.1 et CM/243/Rev.2.

10. Pour ce qui est de la question de la révision des structures et du barème des salaires du secrétariat général, le Conseil a accepté la recommandation du Comité aux termes de laquelle il conviendrait de créer un sous-comité d'experts chargé de procéder à une étude plus détaillée de cette question.

11. Le Conseil a également adopté, avec de légers amendements, d'autres recommandations formulées par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières et ayant trait à des points inscrits à l'ordre du jour (voir document CM/239/Rev.1).

12. En ce qui concerne la demande faite par les pays de l'Entente, en vue de financer une campagne contre l'onchocercose, le Conseil a été d'avis qu'il s'agissait là d'une requête importante qui méritait, à juste titre, un appui financier. Il a donc décidé de charger le Secrétariat général de prélever, à cette fin, les fonds nécessaires sur les économies réalisées, et d'étudier la possibilité de créer un fonds spécial à cet effet.

13. La question, sans cesse sur le tapis, de l'emblème de l'OUA a fait l'objet de nouvelles décisions, et le Conseil a, encore une fois, rejeté les esquisses soumises les jugeant encore médiocres. Il a demandé au Secréta-

riat général d'organiser un nouveau concours dont les résultats seront examinés lors de la prochaine session.

14. Lors de l'examen en plénière des rapports des autres comités, il s'est révélé que le Comité traitant des questions politiques n'avait pas réussi à approuver son rapport, bien qu'ayant adopté une déclaration sur la décolonisation, ainsi que d'autres recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La déclaration sur la décolonisation prenait acte du progrès enregistré dans les différents domaines de la lutte de libération, et exhortait les combattants de la liberté à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif final, à savoir l'indépendance et la liberté sous un gouvernement majoritaire. En ce qui concerne le Comité de libération, le Conseil a formulé de nombreuses recommandations, destinées à en améliorer l'efficacité et à lui attirer un soutien plus substantiel de la part des Etats membres. Le Conseil a notamment invité le Secrétaire général administratif à examiner, - en collaboration avec le sous-comité désigné par le Comité consultatif sur les questions financières et budgétaires, - entre autres... "les causes profondes de la réticence des Etats membres à payer leurs contributions au Fonds spécial, et les raisons qui ont fait disparaître l'enthousiasme pour le Comité de libération." Le Conseil a également approuvé une recommandation invitant les Etats membres à apporter un soutien plus agissant au Bureau de placement et de l'éducation des réfugiés.

15. En ce qui concerne les questions économiques et sociales, le Conseil a adopté six recommandations dont certaines invitent le Secrétariat général à entreprendre des études sur la "stabilisation des prix des produits de base et sur les possibilités de constituer une "Union africaine des chambres de commerce". L'une de ces recommandations évoque une série de mesures qu'il serait souhaitable de voir les Etats membres prendre à l'égard du Fonds monétaire international, de la CNUCED, de la Commission africaine de l'aviation civile, ainsi qu'à l'égard des problèmes du travail. Pour ce qui est du FMI, les Etats membres ont été invités à oeuvrer en faveur des "droits de tirage spéciaux, et à s'efforcer d'obtenir entre autres, "un accroissement général et spécial des quote-parts aux fins de constituer des réserves supplémentaires et une exonération ou une diminution à un taux raisonnable, de la fraction - or de leurs quote-parts". Au sujet de la première foire commerciale panafricaine prévue à Nairobi, le Gouvernement du Kenya a fait une déclaration selon

laquelle la prochaine étape de mise en oeuvre de l'étude sur les possibilités de réalisation devrait être menée en étroite coopération avec le Secrétariat général. Un rapport sera ultérieurement soumis à l'OUA.

16. Quant aux domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé, le Conseil a fait siennes les recommandations sur le premier festival culturel panafricain, sur les campagnes contre la peste bovine et la péri-pneumonie bovine contagieuse et a retenu la recommandation prévoyant un nouvel examen du projet de création d'une agence panafricaine de presse. Le Conseil a pris note avec satisfaction des préparatifs mis en oeuvre par le Gouvernement algérien en vue du premier festival culturel panafricain, et a félicité l'Algérie de ses efforts exceptionnels à cet égard. Le Conseil a été informé, en outre, de l'aide financière et technique accordée par l'UNESCO au festival, et a exprimé ses remerciements pour cette aide. Les Etats membres ont été instamment invités non seulement à prendre toutes les dispositions en vue de participer au festival mais aussi à "apporter des contributions financières substantielles pour le succès de cet important festival culturel". L'OUA a voté une contribution supplémentaire de E.U. \$ 580.000 au titre du budget du festival s'élevant à E.U. \$ 1.443.208 (non compris le budget incombant à l'Algérie). L'OUA avait précédemment contribué pour 7.000 dollars E.U. au festival. Les deux recommandations mentionnées plus haut qui traitent des maladies du bétail portent surtout sur la manière dont la coopération entre les Etats membres est susceptible d'assurer une plus grande efficacité des campagnes envisagées. Pour ce qui est de ces questions, le Conseil a, enfin, approuvé l'accord de coopération entre l'OUA et l'OMS, qui devait être transmis à l'OMS pour approbation.

17. Certains Etats membres ont formulé des réserves sur quelques unes des recommandations adoptées. Ces réserves ont été dûment consignées dans les rapports des comités qui ont, à l'origine, discuté les recommandations en cause.

18. Conformément à ce qui avait antérieurement été décidé au sujet de sa demande, le chef de la délégation de la RAU a été autorisé à faire une déclaration sur le conflit du moyen orient. C'est ainsi qu'il a

pu informer le Conseil de l'évolution du conflit, depuis la dernière session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue en septembre 1968 à Alger (Algérie). Il a été pris note de ce que certaines parties du territoire de la RAU ~~continuent à être occupées~~ en dépit de la résolution du Conseil de Sécurité en date du 22 novembre 1967, demandant que ces territoires soient évacués, résolution que la RAU s'est déclarée prête à mettre en exécution:..". Le Conseil des Ministres " a pris acte de la déclaration du délégué de la RAU selon laquelle celui-ci s'engageait à s'en tenir à la résolution AHG/Res.53 (V), adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, à Alger, en septembre 1968".

19. Le Conseil des Ministres, ayant épuisé son ordre du jour, a décidé que la prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tiendrait, du 6 au 10 septembre 1969, à l'issue de celle du Conseil des Ministres qui se tiendrait du 27 août au 4 septembre 1969, à Addis-Abéba (Ethiopie).



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1969-02

# Rapporteur's report on the Twelfth Ordinary Session of the Council of Ministers held at Africa Hall, Addis Ababa, from 17th February 1969 to Saturday 22nd February 1969

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7421>

*Downloaded from African Union Common Repository*